

ECOLE LES TILLEULS - Grille tarifaire année scolaire 2026-2027

Vous pouvez précalculer vos frais annuels

Contributions annuelles – en fonction des revenus du foyer

Catégorie 1* : revenu net fiscal annuel inférieur à 27 000 €	427.00 €
Catégorie 2* : revenu net fiscal annuel inférieur à 47 000 €	630.00 €
Catégorie 3* : revenu net fiscal annuel inférieur à 80 000 €	760.00 €
Catégorie 4* : revenu net fiscal annuel supérieur à 80 000 €	896.00 €

* En fonction du revenu fiscal de référence de votre foyer tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition

Remise fratries - **Aîné** : tarif plein / **2^{ème} enfant** : -20 % / **3^{ème} enfant** : -30 % / **à partir du 4^{ème} enfant** : - 40 %

+ Budget pédagogique pour un élève :	90.00 €
---	---------

+ Cotisations annuelles facturées et reversées aux organismes (Attention : Tarifs 2025-2026) :

Cotisation diocésaine	obligatoire, facturée à chaque enfant	63.25€
Cotisation UGSEL Primaire	obligatoire, facturée à chaque enfant	5.70 €
Cotisation UGSEL Maternelle	obligatoire, facturée à chaque enfant	4.70 €
Cotisation APEL	conseillée, facturée uniquement à l'aîné	22.00 €

+ Assurance individuelle accident	facultative, Mutuelle Saint Christophe	11.50 €
--	--	---------

+ Cambridge English 2 heures semaine sur 30 semaines – en fonction de vos revenus

Si Catégorie 1* : revenu net fiscal annuel inférieur à 27 000 €	224.00 €
Si Catégorie 2* : revenu net fiscal annuel inférieur à 47 000 €	260.00 €
Si Catégorie 3* : revenu net fiscal annuel inférieur à 80 000 €	298.00 €
Si Catégorie 4* : revenu net fiscal annuel supérieur à 80 000 €	330.00 €

+ Services périscolaires - environ 144 jours scolaires - optionnel

Pour les Maternelles :

Garderie du matin (de 07h45 à 8h30) - forfait annuel	156.00 €
Garderie soir (de 16h30 à 18h00) - forfait annuel	300.00 €
Garderie à l'unité matin ou soir- fréquentation occasionnelle – (facturettes mensuelles)	6.25€/séance

Pour les Primaires – du CP au CM2 :

Etude surveillée du soir (16h30-18h00) - forfait annuel	448.00 €
Etude surveillée à l'unité- fréquentation occasionnelle – (facturettes mensuelles)	6.25€/séance

Restaurant scolaire - environ 144 jours scolaires

Tarif repas - Fréquentation régulière au moins une fois/semaine à jour fixe	6.25 €
Tarif repas - Fréquentation occasionnelle avec réservation à l'avance	7.11 €
Panier repas – uniquement en cas de PAI	2.54 €

La facture de scolarité est annuelle et au format numérique. Elle est payable en 10 échéances d'octobre à juillet inclus par prélèvement au 10 du mois.

Le budget de restaurant scolaire et garderies à l'unité est indépendant. Uniquement les repas consommés dans le mois et les séances d'études unitaires sont facturés. L'échéance est au 8 du mois suivant par prélèvement.

Votre interlocuteur pour le dossier financier est
Madame Aurélie Pottier – comptabilité des familles
 04.50.09.19.65 ou [messagerie EcoleDirecte](#)